

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanacllet.qc.ca	

- Les séances du Conseil
- Avis publics
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Services municipaux
- Chroniques
- Services à votre disposition
- Organismes
- Loisirs et culture

Bonnes vacances à tous !

Profitez bien des activités estivales



tout au long de la belle saison

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 4 juin 2012

Adoption du règlement 408-2012 – constituant le comité consultatif en urbanisme. (Rés. 2012-06-82)

Résolution autorisant l'installation d'arrêts obligatoires toutes directions en face du parc de la rue Lavoie. (Rés. 2012-06-83)

Embauche des employés du camp de jour 2012 (Marie-Pier Gobeil, coordonnatrice, Sophie Tessier de L'Étoile, Carolane Banville, Marie-Myriame Côté, Raphaëlle Pelletier, Laurie St-Pierre, Marie-Pier Gagnon, Claudia Lavoie, Leila Roy et Steeve Michaud). (Rés. 2012-06-84)

Embauche des employés du soccer 2012 (Noémie Garon coordonnatrice, Roxanne Fournier, William Fournier, Daniel Briand, François-Xavier Fiola, Kerrigan Fast, Francheska

Patry St-Laurent, Catherine Lévesque, Jessica Patry, Guillaume Thériault et Robyn Briand). (Rés. 2012-06-85)

Acceptation de la soumission de l'entreprise Les Pavages Laurentiens, division Sintra Inc. pour le pavage 2012 au montant de 88 307,70 \$. (Rés. 2012-06-86)

Acceptation de la dérogation mineure du 455, rang 3 Ouest. (Rés. 2012-06-87)

Acceptation de la dérogation mineure du 23, rang 2 Neigette Ouest. (Rés. 2012-06-88)

Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ – autoriser l'usage complémentaire artisanal dans une partie de fenil au 404, rue Principale Est. (Rés. 2012-06-89)

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE :

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 6 août 2012 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2012-12 portant sur la construction d'un avant-toit supporté par une galerie dans la marge avant de la résidence située au 170, rue principale Est.

Cette dérogation mineure consiste à permettre d'être à 1,59 mètre au lieu de 5 mètres de la limite avant et ainsi permettre un empiètement de 3,41 mètres dans la marge avant prescrite à l'article 215 du règlement de zonage 118-89 pour permettre la construction d'une galerie avant avec escalier en direction du chemin.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux prévus.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, CE 1^{ER} JOUR DE JUILLET 2012.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général /secrétaire-trésorier,

QUE :

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 6 août 2012 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2012-11 portant sur la largeur minimale d'un terrain situé sur le lot 3 201 342 du cadastre du Québec bornant au chemin du Lac-à-Gasse.

Cette dérogation mineure consiste à permettre le lotissement d'une propriété pour une éventuelle construction résidentielle. Le terrain aurait une largeur mesurée sur la ligne avant (ligne d'emprise) de 24,10 mètres au lieu de 50 mètres, tel que prescrit à l'article 35 paragraphe a) du règlement de lotissement no. 117-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes le lotissement prévu à des fins de construction.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, CE 1^{ER} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2012

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier.

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le mardi 3 juillet 2012.

Voici les dates des prochaines séances ordinaire du Conseil pour l'année 2012 : 6 août, 4 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : septembre 2012
Tombée des articles : 20 août 2012
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

FÉLICITATIONS À LA CORPORATION DU PATRIMOINE

Nous tenons à féliciter les membres de la Corporation du Patrimoine pour avoir remporté le prix local du patrimoine de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'aménagement du four à chaux à Neigette. Les membres ont travaillé fort et plusieurs années sur ce projet et les résultats sont très intéressants. En septembre, le projet sera en compétition régionale à Matane.

Bonne chance.

HORAIRE DES COLLECTES

juillet 2012

dim.	lun.	mar.	mer. ^②	jeu. ^①	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

août 2012

dim.	lun.	mar.	mer. ^②	jeu. ^①	ven.	sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

RIMOUSKI, le 29 mai 2012.

Le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette tient à informer les citoyens que les pompiers procéderont à des visites de prévention dans les résidences de son territoire, soit les municipalités d'Esprit-Saint, Saint-Fabien, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien, La Trinité-des-Monts, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard et Saint-Marcellin. Les pompiers profiteront de cette visite pour vérifier l'âge, le positionnement et fonctionnement des avertisseurs de fumée et répondre aux questions des citoyens. Les visites seront effectuées entre juin et octobre 2012.



Les visites de prévention résidentielles s'inscrivent dans le cadre de l'application du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Youppi! C'est l'été! Plusieurs souhaitent entreprendre des travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction ou d'aménagement sur leur propriété. Il est donc important de se rappeler que les règlements d'urbanisme sont en vigueur depuis le 24 mai 1990 sur le territoire de la Municipalité et que ceux-ci doivent être respectés par l'ensemble des citoyens de la municipalité.

Voici donc un rappel sur divers points de la réglementation et des procédures de demande de permis :

Abri temporaire (abri tempo) : les abris tempo sont autorisés entre le 15 octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante. Donc, à partir du 1^{er} mai, ils doivent être enlevés et démontés.



Nécessité d'un permis : le permis ou certificat d'autorisation a pour but de s'assurer que les travaux effectués respecteront les divers règlements. L'objectif de ces règlements est le respect du voisinage, de

l'environnement, de la sécurité et le maintien d'une qualité de vie pour la communauté. Les travaux qui requièrent un permis sont les suivants: construction, implantation, déplacement, agrandissement, modification ou rénovation d'un bâtiment ou d'une construction (principale ou accessoire), abattage d'arbres, piscines, démolition, creusage de puits, installation septique, déblai et remblai, travaux à proximité des cours d'eau, éoliennes, etc.

Demande de permis : pour obtenir un permis, veuillez fournir le plus de détails possibles permettant une bonne compréhension du projet et une vérification des normes. Lors de travaux de construction ou d'agrandissement de bâtiments ou de construction de bâtiment accessoire, veuillez toujours fournir un plan d'implantation indiquant les dimensions des bâtiments et les distances par rapport aux limites de terrain et par rapport aux cours d'eau. Votre plan de localisation d'arpenteur est le meilleur outil pour cela.



Délai pour l'émission d'un permis : le délai légal pour l'émission ou le refus d'un permis est de 30 jours à compter du moment où tous les documents requis ont été fournis au soutien de la demande. Veuillez donc prévoir à l'avance et demander votre permis plus tôt. Lorsque la demande est complète et claire, le délai est d'autant plus rapide.

Coupe d'arbres « terrain d'habitations saisonnières, secteur rang 1 Neigette, en pente supérieure à 30 %, en bande riveraine des cours d'eau, aux abords des axes routiers, en zone industrielle, dans un peuplement d'érables » : dans ces secteurs, la coupe à blanc est interdite. Veuillez toujours vous informer avant d'entreprendre la coupe d'un arbre sur le territoire de la Municipalité.

Pour toutes informations ou demande de permis, contacter Marie-Hélène Michaud ou Claudine Cléroux au 418 723-2816.

Sur ce, bonne été à tous!

L'inspectrice en bâtiment et en environnement, Marie-Hélène Michaud



Deux projets contre les cyanobactéries

André Lévesque, président 418 722-9637

Les deux projets suivants prévus dans le *Projet pilote de restauration du Lac à l'Anguille* font partie d'un ensemble de projets visant à réduire le phosphore accessible aux algues bleu-vert aussi appelés cyanobactéries et à prévenir leur prolifération excessive, laquelle cause un problème de pollution majeure du lac à l'Anguille.

Un seul moyen de prévenir la prolifération excessive de cyanobactéries : les mettre au régime en les privant de nutriments dont le phosphore.

Abaissement du déversoir d'un barrage

Compte tenu que le lac ne sert plus de source d'eau potable les auteurs d'un rapport, commandé dès 2007 par l'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille, recommandent une diminution du niveau d'eau du lac de 0,5 m (50 cm) en abaissant le déversoir du barrage du lac. Cette baisse suggérée pourra permettre de restreindre la superficie des zones productives et réduire la production primaire du lac de près de 9 % limitant ainsi l'apparition des épisodes d'explosions d'algues bleu-vert et ce, sans porter atteinte à la faune et à la flore. Le rapport en question a été transmis en 2008 à la Ville de Rimouski et à la municipalité de Saint-Anaclet.

Règlement sur les embarcations à moteur

Une telle réglementation vise à réduire le brassage et donc la remise en suspension des sédiments accumulés au fond du lac depuis des décennies, particulièrement dans la zone littorale. Selon des études, un petit moteur hors-bord de 10 CV peut soulever et remettre en suspension dans l'eau les sédiments qui dorment au fond d'un lac jusqu'à une profondeur de deux mètres, un moteur de 100 CV jusqu'à six mètres de profondeur. Or, ces sédiments comprennent du phosphore, qui libéré en grande quantité, est rendu disponible et contribue à la prolifération excessive des algues bleu-vert.

Ces deux projets doivent obtenir les accords requis des deux municipalités. La population va être bien informée et consultée en moment opportun.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Le 22 mai dernier, avait lieu la soirée « Échanges vivaces » du comité d'embellissement. Plus d'une trentaine de personnes ont pu converser avec une femme passionnée par son œuvre, M^{me} Doris Côté du Jardin de Doris à Matane. Une personne a aussi gagné un baril récupérateur d'eau de pluie, offert par la municipalité de St-Anaclet.

Le concours Maisons fleuries se déroulera le samedi 4 août à partir de 7 h 30 du matin. Deux juges accompagnés de membres du comité parcourront la municipalité afin de juger les aménagements visibles du chemin. Bonne chance à tous.

Cet été, nous aurons la visite des juges des Fleurons du Québec. Malheureusement, la date n'est toujours pas connue. Ils visiteront 60 % de la municipalité afin d'attribuer des points pour chaque catégorie. Je fais un appel à tous pour que la municipalité soit à son meilleur. Surveillez le puits d'affichage des Lions, la date y sera affichée, compte tenu qu'il n'y a pas de Contact en août.

Le comité prépare la soirée de remise des prix pour septembre. Surveillez le Contact de septembre pour la date. En marge du 25^e anniversaire du comité, il y aura sûrement des surprises. C'est à ne pas manquer.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

MOT DU JARDIN COMMUNAUTAIRE

Nom du jardin



Lors de notre dernière rencontre du comité, le nom « Jardins de Lessard » a été voté à l'unanimité par les membres présents. Une enseigne portant ce nom identifiera l'entrée du jardin.

Subvention de la table des aînés

Suite à une demande de subvention à la table des aînés, un banc de parc sera installé prochainement dans le jardin pour permettre à nos membres de se reposer et de profiter de l'environnement.

Bac de compost

Un troisième bac de compost nous sera gracieusement fourni par madame Nathalie Lévesque. Nous rappelons aux jardiniers que ces bacs ne sont pas destinés aux mauvaises herbes, mais plutôt aux résidus de vos récoltes.

Mauvaises herbes et roches

Des endroits seront désignés prochainement pour y déposer roches et mauvaises herbes. Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chacun de garder le terrain propre et sécuritaire et que les endroits désignés pour les résidus sont réservés aux jardiniers.

Accès au jardin

Éventuellement, l'accès au jardin devrait être nivelé et ensemené, ceci dans le but de rendre son accès plus sécuritaire. En attendant, nous remercions les efforts de la Municipalité de tailler les mauvaises herbes qui bordent les jardinets.

Appel à tous

Le jardin est toujours à la recherche d'outils pour faciliter le jardinage des membres. Ces derniers seront entreposés dans le cabanon. Si vous cherchez à vous débarrasser de râteau, brouette, arrosoir, binette, etc., pensez à nous!

L'équipe du jardin communautaire

jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com

NOUVELLES DE LA FABRIQUE/COLUMBARIUM

Bonjour à vous, paroissiennes et paroissiens,

Quelques nouvelles à propos des finances de la Fabrique à la fin de mai 2012. Les revenus de la fabrique sont en baisse de plus de 1 000 \$ si on se compare à l'année précédente. **En 2011, les entrées de capitation totalisaient 17 100 \$ à la fin mai comparativement à 14 745 \$ cette année. Merci à tous ceux et celles qui ont acquitté leur capitation et nous osons espérer que les autres ont oublié et que ce petit mot pourra vous le rappeler.** Nous comptons sur votre générosité pour maintenir la santé financière de votre Fabrique. Je vous rappelle que les services que nous donnons à la population, dont les différentes catéchèses aux jeunes qui en font la demande, sont permis à des coûts minimum car la Fabrique réussit encore à boucler son budget. Si la Fabrique devient déficitaire, il est évident que nous devons voir à ajuster la tarification des services que nous donnons.

Pour vous donner un aperçu des obligations auxquelles nous devons faire face, seulement le chauffage nous a demandé 19 300 \$ pour les 5 premiers mois de l'année. Même en baissant le chauffage au minimum, ce poste budgétaire est un véritable gouffre et nous avons été chanceux d'avoir un printemps précoce.

Je vous rappelle que nous avons informatisé tous les lots du cimetière et que nous avons révisé les règlements le concernant. Ceux-ci ont été approuvés par M^{gr} Fournier et nous avons produit une brochure que chacun des concessionnaires devrait se procurer. Dès l'automne, les personnes qui possèdent un lot dans le cimetière pourront me contacter et nous tenterons de planifier des rencontres avec vous pour valider les informations et pour vous donner les règlements et les numéros de lots vous concernant.

L'assemblée de Fabrique, dans les derniers mois, a révisé et approuvé la nouvelle tarification des services concernant le cimetière. La tarification a augmenté sensiblement pour couvrir l'ensemble de nos coûts et même se créer un fond patrimonial pour apporter des améliorations à notre cimetière. Notez que nos tarifs se comparent avantageusement à toutes les paroisses qui nous entourent malgré un ajustement important.

Je vous rappelle que nous avons toujours un projet de mettre en place un columbarium et que nous attendons vos demandes d'information et votre intérêt pour aller de l'avant. Ce projet doit s'autofinancer sinon il sera difficile de le concrétiser.

Je souhaite à tous et toutes, de belles vacances et un très bel été. Profitez bien du beau temps car nos étés sont courts mais tellement agréables.



Maurice Lepage, Président

Assemblée de Fabrique de St-Anaclet

Contact page 7

SERVICES À VOTRE DISPOSITION

TRANSPORT COLLECTIF

Pour connaître tous les services offerts dans les MRC de Rimouski-Neigette, de la Mitis et au Québec et avoir accès au Transport inter MRC à partir de l'arrêt Miralis ; consulter le site WEB de la municipalité:



www.stanalet.qc.ca/transport/index.php

Vous n'avez pas accès à Internet : Procurez-vous les dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest.

Pour connaître les horaires du Transport inter MRC et obtenir des précisions concernant les arrêts vers Rimouski et Mont-Joli et effectuer une réservation (obligatoire) : accéder au site WEB:

www.tacmitis.org

ou appelez au TAC de la Mitis : 418 775-8808.

L'utilisateur doit **obligatoirement réserver 24 h à l'avance** et prévoir **5 \$ par déplacement**, payable à l'embarquement.

Modification : L'arrêt au Centre communautaire Régis-St-Laurent n'est plus disponible depuis le 1^{er} juillet et ce, compte tenu du faible taux d'utilisation.

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif



Merci à Sylvain Lainey de Gazons S.M.C. pour la commandite d'un traitement contre les mauvaises herbes pour le parc Zachary Veillet de la rue Bérubé. Pour un service professionnel, vous pouvez le contacter au (418)722-3663.

COVOITURAGE

Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage au moyen d'un logiciel pour offrir des places dans votre voiture ou retenir à titre de passager une offre qui a été déposée.

Pour obtenir plus de détails, et pour un accès facile au logiciel covoiturage de Transport Québec :



<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES PROGRAMMES ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Services Québec vous offre des renseignements généraux sur les programmes et services gouvernementaux, que vous pouvez obtenir par **téléphone** ou en vous rendant dans l'un de ses **bureaux**.

Vous pouvez également consulter le **Répertoire des programmes et services**, mis à jour régulièrement avec la collaboration des ministères et organismes afin d'obtenir de l'information sur plus de 3000 sujets en lien avec les programmes et services gouvernementaux.

SERVICE QUÉBÉCOIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Grâce au Service québécois de changement d'adresse, vous pouvez, en une seule démarche, aviser les six ministères et organismes suivants de votre changement d'adresse :



- ☞ Directeur général des élections du Québec;
- ☞ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- ☞ Revenu Québec;
- ☞ Régie de l'assurance maladie du Québec;
- ☞ Régie des rentes du Québec;
- ☞ Société de l'assurance automobile du Québec.

Accédez à ce service par Internet, par téléphone et dans tous les bureaux de Services Québec.

VOYAGER

Voyager aux États-Unis

Tous les voyageurs, y compris les citoyens américains et canadiens, doivent présenter un passeport valide ou un autre document sécuritaire approuvé lorsqu'ils entrent aux États-Unis. Consultez le site Web de l'Agence des Services frontaliers du Canada pour obtenir des renseignements sur les documents de voyage acceptés pour vous rendre aux États-Unis, pour y transiter ou en revenir.



Validité du passeport canadien

Bien que plusieurs pays exigent qu'un passeport soit valide au moins six mois après la durée de votre séjour, les autorités américaines indiquent présentement qu'en tant que citoyen canadien : « **Votre passeport ne doit être valide que pour la durée de votre séjour planifié aux États-Unis.** »

Ces exigences d'entrée sont déterminées par les autorités américaines et peuvent changer en tout temps. Vous pouvez vérifier auprès de l'Ambassade des États-Unis et ses consulats pour obtenir des renseignements à jour.

Vous pouvez également communiquer avec la compagnie aérienne afin d'obtenir ses exigences de voyage.

Informations aux voyageurs

Consultez le site voyage.gc.ca pour connaître les avertissements aux voyageurs et des renseignements essentiels pour les Canadiens voyageant ou habitant à l'étranger

ORGANISMES

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

ULIA, un guichet d'information pour les aînés-aînées de la MRC de Rimouski-Neigette. Unique au Québec, voire même visionnaire, ce service permet aux personnes aînées et leurs proches d'avoir accès à une banque de données à jour pour les informer sur tous les sujets touchant leur quotidien au niveau fédéral, provincial, municipal et communautaire.

Actuellement, ULIA se trouve dans sa 3^e phase. En vue d'élargir le service déjà existant pour lui permettre de rayonner sur le terrain dans toute la MRC, l'agente d'information travaille à monter un programme de guides bénévoles ULIA qui seront en quelque sorte une vitrine d'ULIA dans les municipalités afin de répondre aux demandes d'information des personnes aînées vulnérables. Une consultation auprès des responsables se tiendra bientôt en vue de rendre ce programme opérationnel à l'automne 2012.

Vous pouvez avoir réponses à vos questions en vous rendant au 459, rue La Salle à Rimouski ou par téléphone au 418 724-0122 et aussi en consultant le guide d'information aux aînés sur Internet (www.ville.rimouski.qc.ca/ulia).

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

VACANCES



Veillez prendre note que je serai en vacances du 23 juillet au 10 août inclusivement. Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises et tables pendant cette période, je vous suggère fortement de communiquer avec moi au 725-5389 avant les dates mentionnées ci-dessus.

Je vous remercie de votre collaboration et bonnes vacances.

Carl

VISITE JARDINS DE MÉTIS

Voici une excellente occasion de visiter ou de revisiter les fameux Jardins de Métis, sans contredit parmi les plus beaux en Amérique.

Des facilités sont offertes à la population de Saint-Anaclet pour le groupe d'âge situé entre 50 et 100 ans!...Bien sûr, on peut se faire accompagner des proches, des petits-enfants et des amis.

Les facilités sont les suivantes : transport par autobus, coût du billet d'entrée réduit et ambiance de vacances.

En effet, il en coûtera 15 \$ pour le tout. L'entrée est gratuite pour les 13 ans et moins. Une sortie avec mamie et papie, pourquoi pas?

Pour être de la gang, il suffit d'appeler le service des loisirs et de la culture de St-Anaclet, en la personne de Carl Lavoie (418 725-5389). Faut être sûr qu'il va y avoir du monde! Et de se présenter au centre communautaire le 22 août pour le départ à 12 h 30. Si jamais quelqu'un n'a pas pu appeler avant, il faut venir quand même; il y aura peut-être des places libres.

Le retour est prévu pour 16 h.

La table d'Harmonisation des loisirs aux aînés de Saint-Anaclet.



MERCI * MERCI * MERCI

L'aménagement du terrain de soccer est maintenant fait et nous tenons à remercier certaines personnes pour leur générosité. Pour la réalisation des travaux, nous avons eu de bons coups de main et nous tenons à remercier ces personnes.

Merci à Marc Gauthier et Normand Heppell de la Ferme Heppell et fils pour avoir passé le rotoculteur.

Merci à Francis Ouellet de la Ferme Gilbert Ouellet et fils Inc. qui nous a fourni et étendu la chaux en plus de faire l'ensemencement de la graine à gazon.

Un gros merci.

LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON

La Ligue de Balle Donnée Molson de Saint-Anaclet vous invite à son traditionnel tournoi qui se déroulera les 6, 7 et 8 juillet au terrain de la localité. Une vingtaine d'équipes se disputeront les honneurs tout au long du week-end dans trois catégories différentes. Une catégorie au niveau des équipes de la Ligue, une seconde catégorie familiale/entreprise et enfin une catégorie compétition. Veuillez prendre note qu'il y aura un service de bar et de restauration sous la responsabilité du Club Lions de Saint-Anaclet. Les profits de ce tournoi seront partagés entre la Ligue de Balle Donnée Molson de Saint-Anaclet dans le but de continuer l'amélioration de sa Ligue et le Club Lions qui parraine plusieurs oeuvres dans la communauté. Pour information : 418 724-4899. Le souper méritas aura lieu le 15 septembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent et vous sera servi du boeuf et du porc braisés de Guy Chouinard et l'animation musicale sera assurée par Mathieu Lavoie. Bienvenue à tous.



Gaétan Pelletier

Secrétaire.

PIÈCE DE THÉÂTRE « DES PÉPINS DANS LE COEUR »

Nous, les élèves de 5^e et 6^e année des classes de M. Robin Caron et de M. Michaël Fiola, avons réalisé une pièce de théâtre sur le thème des rumeurs dans le cadre de notre projet "Des Pépins dans le Cœur".

Nous avons participé au 14^e Concours québécois en entrepreneuriat et nous avons gagné le premier prix au niveau national, catégorie 3^e cycle. Nous avons donc reçu une bourse de 2000 \$ et une plaque honorifique. Elle sera affichée en permanence à l'école des Sources.

Merci à tous ceux qui nous ont appuyés dans notre projet!

Les élèves de 5^e et 6^e année de l'école des Sources.



De gauche à droite : un des responsables du 14^e Gala des grands prix du concours québécois en entrepreneuriat, Michaël Fiola professeur de la classe de 5^e et 6^e année, Laurence Roy élève, Matis Dubé élève et Robin Caron professeur de 6^e année.

